EST-IL PERMIS DE SE BASER SUR LE CALENDRIER ET LES CALCULS POUR RAMADAN ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Jeûne du Ramadan



Est-il permis de se baser sur le calendrier et les calculs pour Ramadan ?
Cheikh Salih Al-Fawzan
Site Officiel du Cheikh | الاعتماد في الصيام على التقويم دون رؤية الهلال

Question :
Dans certains pays musulmans, les gens jeûnent sans se baser sur l'observation du croissant lunaire mais ils se contentent de suivre le calendrier. Quel est le jugement de cela ?

Réponse :

Il n'est permis de commencer à jeûner le mois de Ramadan qu'en ayant observé son croissant lunaire d'après la parole du Prophète (صلى الله عليه وسلم) : « **Jeûnez lorsque vous le voyez, et rompez le jeûne lorsque vous le voyez et si vous ne pouvez pas le voir, alors complétez la durée [du mois de Sha'ban à 30 jours].** » [Rapporté par l'Imam Al Boukhari].

Et il n'est pas permis de se baser sur les calculs car cela s'oppose à ce qui est légiféré et car les calculs sont souvent incorrects.

Quant à ceux qui sont dans des pays non musulmans dans lesquels aucun groupe musulman ne prend soin d'observer croissant lunaire, ils doivent alors jeûner en suivant le pays musulman le plus proche et le plus sûr concernant l'observation du croissant lunaire.

Et s'ils n'ont aucune information à ce sujet, dans ce cas, il n'y a pas de mal à se baser sur le calendrier d'après la parole d'Allah :

فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ

« **Craignez donc Allah autant que vous le pouvez.** » [At-Taghaboun, verset 16].

Cependant, de nos jours, les moyens de communication sont nombreux, et la louange est à Allah, les ambassades des pays musulmans sont présentes partout dans le monde et il y a des instituts islamiques dans la majorité des pays. Les musulmans doivent donc faire connaissance pour cela ainsi que pour les autres affaires de leur religion.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** alfawzan.af.org.sa/node/7451